

GT RASED 08/11/2021

Un Groupe de Travail RASED s'est tenu le lundi 8 novembre 2021,

Il est à noter qu'il était initialement prévu le mardi 19 octobre, jour de mobilisation pour les AESH et que nous avons donc demandé son report.

L'invitation ne contenait malheureusement aucun ordre du jour : difficile donc de savoir quelles informations de terrain réunir en amont et tant les possibilités de sujets à débattre sont nombreuses...

Etaient présent.es à ce GT :

Mme Nedellec – IEN-A, Mme Clisson – IEN Circo Parthenay, M.Sanchez – IEN ASH (Ecole inclusive!), M.Gaufreteau Alain – Conseille Pédagogique Ecole Inclusive, Mme Gaelle Lafoix – Référente direction école, 1 Enseignante Spécialisée Aide à Dominante Pédagogique, 1 Enseignante Spécialisée Aide à Dominante Relationnelle (ADR), 1 PsyEN
1 représentant SGEN, 1 UNSA, 1 FO, 2 SNUIPP

Mme Nedellec a réuni ce GT maintenant parce qu'il va (pourrait?) avoir des conséquences sur les postes en CTSD (carte scolaire).

Les postes d'Enseignants Spécialisés sont difficiles à positionner sur le territoire et aussi à pourvoir, notamment pour les Aide à Dominante Relationnelle (ADR ou G). En effet, à ce jour, 2 postes vacants et un poste créée à la carte scolaire (non pourvu).

Pourtant, comme le confirme les retours de nos collègues et les nombreux RSST, il y a une forte demande/un fort besoin des équipes en terme de gestion d'élèves perturbateurs.

Avant de nous présenter un tableau quantitatif des postes de RASED répartis par circonscription, Mme Nedellec nous demande si nous avons des commentaires à faire sur le maillage du territoire en postes spécialisés.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour faire un retour arrière sur : le démantèlement des RASED, notamment depuis 2008, le remplacement d'enseignants spécialisés par le soutien puis les APC. Nous réitérons notre revendication d'avoir des RASED complets. Une autre OS complète : les missions qui sont élargies et les moyens qui ne suivent pas (enveloppes frais de déplacement).

Il manque également des psychologues de l'Education Nationale sur le département. Mme Nedellec renvoie vers le rectorat qui gère ce dossier...

Il y a un nouveau conseiller technique ASH dans l'académie.

La collègue G intervient pour préciser qu'il y a 7 postes sur l'aide relationnelle dont 2 non pourvus. En gros, la décision a été prise de positionner 1 poste G par circonscription : c'est une énorme difficulté, on ne peut pas travailler sur autant d'écoles. Cette spécialité, comme celle des E, est d'intervenir sur les enfants avec une technique et un cadre précis. Cela fonctionne, mais agir sur toute une circo ce n'est pas possible.

Nous ajoutons que l'aide indirecte (priorité N°1 au niveau national!) qui consiste à rester en dehors des classes (analyse, compréhension de la difficulté, recherche d'adaptations avec l'enseignant, aide à la réflexion pour la mise en place des PPRE, y compris suite aux évaluations nationales...) et donc sans les élèves, ce n'est pas pour ça que les collègues sont devenus enseignants spécialisés.

Nous ajoutons que nous pouvons parler du maillage des postes du RASED mais qu'il ne faut pas non plus oublier que nous pallions des manques d'AESH, de psychologues scolaires, d'assistantes sociales, de médecins scolaires et de place dans les services de soin ou en libéral.

Mme Nédellec présente son tableau des effectifs par type de poste et par circonscription.

Nous apportons une correction sur la circonscription de St Maixent : il y a un poste E vacant qui n'est pas noté. Le SNUipp-FSU est obligé d'intervenir pour corriger : le poste de Pamproux est un poste qui a été créée lors de la dernière carte scolaire (après avoir fermé le poste de PDMQDC soit dit en passant!) et le poste rattaché à Chauray est bien vacant. Cela fait rejaillir de nouveau du travail et des déplacements supplémentaires sur les collègues présents proche de ce secteur et pour qui la coupe est déjà pleine. L'A-DASEN dit se renseigner...

Mme Nedellec insiste sur le fait que c'est le manque d'enseignants G qui pose un souci aujourd'hui. **Nous sommes bien d'accord, mais pas que !**

Voici ce qu'elle nous propose (attention, soyez prêts!) :

1) Essayer de voir si des enseignants spécialisés dans d'autres spécialités ne souhaiteraient pas basculer sur un poste G.

2) Essayer de voir s'il n'y aurait pas des enseignants spécialisés « dormants », c'est à dire qui auraient repris une classe par exemple, qu'on pourrait solliciter / remotiver pour reprendre des postes spécialisés, dont G. **Nous interrompons ces brillantes idées en soulignant tout de même que si des collègues ont lâché un poste spécialisé, ils l'ont fait pour de bonnes raisons. Et notamment : devoir combler des défaillances, pas de moyens...**

La collègue E précise que de nombreux collègues E veulent lâcher l'an prochain, pour reprendre une classe ou changer de voie.

Et de la même manière : les conditions de travail dégradées décrites depuis le début de ce GT ne donnent clairement pas envie aux collègues de se former ou d'obtenir ces postes (ex : le poste G à mi-temps sur le marais et sur la REP!). La question des frais de déplacement est de nouveau remise au centre des discussions.

Mme Nedellec demande à la collègue E de faire remonter si possible le nombre d'enseignants E qui voudraient quitter leur poste.

Mme Nédellec semble découvrir que les frais de déplacement ne sont pas payés intégralement. « Comment ça se fait ? » ! Il est confirmé par les collègues que les enveloppes sont largement insuffisantes, notamment dans les secteurs très ruraux. Les tournées d'école, les réunions, les suivis... Les collègues roulent avec leurs moyens persos, d'une centaine à plusieurs centaines d'euros persos par an.!

Nous ajoutons qu'à cela s'ajoute le merveilleux logiciel CHORUS qui dégoutterait même les plus motivés. Mme Nedellec en convient mais dit qu'il faut bien les faire quand même parce que sinon ils n'ont pas de visibilité des besoins.

Il est répété que le décret de 2006 n'est pas appliqué et devrait s'appliquer à tous les personnels itinérants. L'IEN ASH informe que 43,47 % de chacune des enveloppes de circo sont alloués au RASED.

Nous demandons combien de départs en formation sont prévus : 1 E et 1 G

Il y a toujours 8/10 places pour des formations, toutes spécialités confondues et la spécialité F est privilégiée... L'administration nous redit bien que, avec l'Ecole Inclusive, très bientôt, nous accueillerons tous les élèves du médico-social et que ces postes qui sont pour le moment hors des écoles vont devoir réintégrer le vivier.

Nous intervenons pour dire qu'on ne peut pas privilégier une spécialité alors qu'il y a des besoins partout !

Mme Nedellec rappelle que le CAPPEI peut être présenté en candidat libre si le départ en formation est refusé ! **Bah voyons...**

M. Gaufreteau rappelle qu'il y a une nouveauté cette année: Obtenir le CAPPEI avec validation des acquis (au moins 3 ans en ASH) et au moins 5 ans en tant qu'enseignant. Il faut présenter un dossier pour tenter d'obtenir la certification, c'est beaucoup moins lourd.

Nous demandons pour combien d'heures de formation ?

2 X 3 heures (c'est de l'accompagnement)

Les demandes de dossier étaient à renvoyer avant le 15 novembre donc pas de visibilité sur les candidatures.

Mme Nedellec ajoute que, par contre si vous êtes spécialisé, pour changer d'option c'est 50 heures de formation !! **Alors que ceux ayant passé le CAPPEI dans l'option avec formation ont bénéficié de 250 heures environ, dont 104 heures dans la spécialité. Quelle reconnaissance !**

Nous demandons combien de % de reçus sur les dernières années de formation : l'an dernier, 80 % de reçus. Nous demandons le détail par spécialité mais n'avons pas de réponse...

Pour les départs en formation : il y a d'abord une répartition au niveau national, puis académique puis départemental. Il y a beaucoup de demandes (à peu près le double de demandes de départ en formation sur le nombre de places). Mais plus de candidatures en SEGPA, et en IME, mais peu d'ADP/ADR.

Il est question aussi du manque de bienveillance de certaines personnes en jury de CAPPEI qui ont traumatisé (et le mot n'est pas exagéré) des collègues. Ces derniers sont des personnes de valeur et ne reviendront pas tenter d'obtenir la certification. C'est aussi une perte de candidats futurs sur les postes spécialisés et c'est bien dommage !

Pour synthétiser : si l'administration nous demande une autre idée pour pallier les manques, et bien, répétons-le : il faut créer des postes !!!

Bagarre verbale sur les besoins de moyens : on réclame des postes, on nous répond qu'il faut d'abord des demandeurs de poste...Mais qui va demander ces postes au regard des conditions de travail...

Mme Nedellec veut faire basculer des spécialités pour combler des trous : déshabiller Pierre pour habiller Paul. Pour le SNUipp-FSU , c'est NON !